

# Dix jours sans écrans, c'était bien ?

180 écoliers viennent de boucler un défi ardu : se passer de télé et d'ordinateur. Mission accomplie pour beaucoup, mais certains ont craqué pour... « The Voice ».

NANTERRE (HAUTS-DE-SEINE)

**T**apis rouge, enveloppes cachetées, coupes pour les gagnants et petits gâteaux pour tous. Ce n'était pas le festival de Cannes mais la cérémonie de clôture d'un événement symbolique du nouveau type d'addiction touchant les enfants. L'école élémentaire Elsa-Triole, à Nanterre (Hauts-de-Seine), célébrait ainsi la remise des prix de Dix Jours sans écrans. Mi-avril, les quelque 180 élèves du CP au CM 2 de cet établissement construit au pied de hauts immeubles d'habitation, entre HLM et copropriétés, ont participé à ce défi initié par David Morgant, le père d'Axelle, 9 ans, en classe de CE 2.

« Quand il m'a proposé cette idée j'avoue que j'ai été un peu sceptique », a reconnu le directeur de l'école. Mais, constate avec le sourire Stéphanie Lesénéchal, la maîtresse d'Axelle, « tous les enfants ont participé et des parents que je ne pensais pas mobilisés sont venus me remercier ». Avec ses collègues, l'enseignante de cette classe de CE 1/CE 2 a totalement adhéré à l'idée du papa en préparant le défi en amont. « Nous avons listé ensemble les différentes utilisations des écrans en les classant en trois colonnes : je m'informe, je me diverte, je fais le légume. »

**« Des parents ont constaté que les enfants étaient plus calmes le soir, d'autres moins angoissés »**

**David Morgant, père de famille et initiateur de l'opération**

Pendant le défi, les élèves de Stéphanie ont fait chaque jour une croix dans leur tableau quand ils réussissaient à ne pas allumer les écrans à la maison. La tentation était d'autant plus grande que les parents n'étaient pas obligés, eux, de se priver de télé. « Moi, pour résister et ne pas regarder avec eux, je m'enfermais dans ma chambre et j'écoutais de la musique », confie une fillette.

Beaucoup en ont profité pour redécouvrir des jeux de société oubliés dans les placards, ressortant Monopoly ou Mille Bornes. D'autres se sont amusés davantage avec leurs frères et sœurs ou sont sortis au parc. « J'ai joué au foot. D'habitude, je rentrerais chez moi pour aller sur mon ordinateur », a reconnu un grand de CM 2. Si sa classe a obtenu le meilleur score et le premier prix, lui et ses camarades sont sou-

lagés d'être arrivés au bout du défi. La maîtresse de CE 2, qui trouvait d'ordinaire certains élèves fatigués, est satisfaite : « Tous les matins, ils étaient disponibles pour rédiger ce qu'ils avaient fait la veille au lieu de regarder la télé. » Bien sûr, certains ont craqué : « Le samedi soir, on a quand même regardé *The Voice* », avoue un enfant. La classe de Stéphanie a perdu 6 points ce jour-là... Chez la famille Morgant, Axelle et



Nanterre (Hauts-de-Seine), le 8 avril. Durant les dix jours passés loin des écrans, Nathan (à gauche), 5 ans, et sa grande sœur Axelle, 9 ans, ont redécouvert les joies des puzzles ou de la lecture. (L.P.F.H.)

son petit frère Nathan, 5 ans, n'ont jamais réclamé leur console DS et ont même demandé à leur maman de cacher la télécommande. « Des parents ont constaté que les enfants étaient plus calmes le soir, d'autres moins angoissés », rapporte David, le papa d'Axelle. Mais la fin du défi a sonné le retour des vieilles habitudes. « J'avais très envie de jouer à nouveau avec ma DS et mes jeux en 3D », avoue la fillette. « J'ai dit à ma fille que le but du défi était aussi de regarder un peu moins la télévision », poursuit son papa. « On a décidé que les enfants ne la regarderaient plus le matin mais je dois me mettre d'accord avec ma femme sur les horaires ! »

FLORENCE HUBIN

## De plus en plus d'écoles se lancent

**L**e concept Dix Jours sans écrans fait de plus en plus d'émules. L'an dernier, plus de 50 écoles ont participé à cette opération dans douze régions. C'est Jacques Brodeur, un enseignant québécois, qui l'a lancée en 2003. Depuis, dans le monde et dans toute la France, de nombreux enfants et parents y participent. Il ne s'agit pas de supprimer de façon définitive télévisions, ordinateurs, téléphones ou encore consoles de jeux, mais de s'en séparer pendant quelque temps. Selon l'association Enfance-télé :

Danger 7, en 2012, ce défi a été réussi par 94 % des élèves d'une école primaire de Wimereux (Pas-de-Calais). Pendant ces quelques jours, les enfants ont ainsi pu favoriser la lecture (pour 58 % d'entre eux), la communication (65 %) et les jeux de société (71 %). Les écoliers de Drémil-Lafage (Haute-Garonne) ont également participé à cette expérience. Des ateliers y ont été créés pour occuper petits et grands (randonnée familiale, soirées contes ou dégustées...).

BARBARA LANGLOIS

## Des pesticides dangereux autorisés quand même

**L**e ministère de l'Agriculture a-t-il failli à son rôle de rempart des consommateurs en autorisant la vente de pesticides dangereux ? L'association Générations Futures a en tout cas annoncé hier le dépôt imminent d'une plainte « pour mise en danger de la vie d'autrui » visant la Direction générale de l'alimentation (DGAL).

Les militants écologistes accusent la DGAL, dépendant du ministère de l'Agriculture et chargée d'autoriser la mise sur le marché des insecticides, d'avoir laissé en vente sept produits phytosanitaires particulièrement toxiques contre l'avis de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses). Alors que l'Anses avait notamment pointé du doigt « les risques inacceptables pour l'applicateur et le consommateur » de cinq désherbants et deux insecticides, l'association affirme que ces produits n'ont pas été retirés du marché.

Le ministre de l'Agriculture, Stéphane Le Foll, a exigé hier de la DGAL « la transparence » sur ce dossier et lui a demandé de répondre « point par point » aux accusations de l'association dans un délai d'une semaine et exige un « audit pour identifier les blocages » et garantir, à terme, « toute la clarté dans les décisions qui sont prises ».

**■ Le ministre de l'Agriculture demande un audit**

L'ONG affirme par ailleurs qu'une quarantaine d'autres pesticides, jugés dangereux pour l'environnement ou la santé des agriculteurs ou des jardiniers amateurs, n'ont pas été retirés de la vente « alors qu'ils devraient être interdits ». Élément à charge contre la DGAL, l'association a dévoilé un courrier envoyé le 27 août 2012 par le président de l'Anses à la DGAL. Marc Mortureux s'y étonne du « maintien sur le marché de produits pour lesquels l'agence avait émis un avis défavorable ou un avis favorable avec restrictions ». Des remarques que l'agence sanitaire avait déjà formulées dans un courrier de 2009.

Pour le président de Générations Futures, François Veillerette, « cette affaire prouve que l'homologation des pesticides en France ne peut plus rester l'affaire de quelques fonctionnaires du ministère de l'Agriculture ». L'idéal selon lui : que les autorisations de commercialisation des pesticides relèvent d'une décision collégiale des ministères de l'Agriculture mais aussi de l'Ecologie et de la Santé.

FRÉDÉRIC MOUCHON



COMMUNIQUÉ

01.49.04.01.85 - annonces@osp.fr

**NOTIFICATION DE RÉSILIATION LEMMA EUROPE INSURANCE COMPANY LIMITED (EN LIQUIDATION)**

Veuillez noter que, par jugement en date du 24 janvier 2013, la Cour Suprême de Gibraltar a, en vertu de la section 308 de la loi de 1930 sur les sociétés, autorisé le Liquidateur de Lemma Europe Insurance Company Limited (la « Société ») à résilier tous les contrats d'assurance et de réassurance auxquels la Société est ou pourrait être liée, et qu'il a été procédé à une telle notification de résiliation devant la Cour le même jour. Veuillez également noter que par décision en date du 14 février 2013 et suite à une demande écrite formulée par la Cour Suprême de Gibraltar, la Haute Cour de Justice de Londres a reconnu les effets de ladite résiliation.

Des copies de la décision et de la notification (ainsi que de plus amples informations) sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la liquidation [www.lemmaeurope.com](http://www.lemmaeurope.com)

Frederick White, Liquidateur de Lemma Europe Insurance Company Limited c/o Grant Thornton (Gibraltar) Limited, 6A Queensway, P.O. Box 64, Gibraltar [email : lemma@gi.gt.com]

**COUR SUPRÊME DE GIBRALTAR JURIDICTION DE LA CHANCELIERIE CONCERNANT LA SOCIÉTÉ LEMMA EUROPE INSURANCE COMPANY LIMITED ET EN VERTU DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS AVIS DE NOMINATION DU LIQUIDATEUR**

Comp n° 25 de 2012  
Numéro de la Société : 96777  
Dénomination sociale : Lemma Europe Insurance Company Limited  
Adresse du siège social : 6A Queensway, Gibraltar  
Jurisdiction : Cour Suprême de Gibraltar

Nom du Liquidateur : Frederick D J White  
Adresse du Liquidateur : 6A Queensway, Gibraltar  
Date de Nomination : 24 janvier 2013  
En date du 24 Janvier 2013  
Frederick D J White. LIQUIDATEUR